

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

OBJET : 2008/C10/01

**Adhésion de la commune de
Rilly Sainte Syre au SDEDA**

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

Adhésion de la commune de Rilly Sainte Syre au SDEDA

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la transformation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine en Communauté de Communes Seine Melda Côteaux au 1er janvier 2008, la commune de Rilly Sainte Syre n'avait pas été intégrée au périmètre et se retrouvait de fait, exclue du SDEDA. Par conséquent, la commune doit solliciter de nouveau son adhésion au Syndicat.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu les statuts modifiés du SDEDA et notamment son article 6 stipulant que la demande d'adhésion devra recueillir la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents ou représentés et l'article 13 précisant que cette adhésion n'est plus subordonnée à l'accord des conseils des collectivités membres,

Vu la délibération du conseil municipal de Rilly Sainte Syre en date du 27 mars 2008 sollicitant l'adhésion de la commune au SDEDA,

Après en avoir délibéré par,

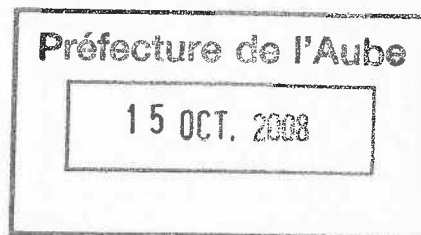
Vote

Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ACCEPTE la demande d'adhésion de la commune de Rilly Sainte Syre au SDEDA.

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :
15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :
15 OCT. 2008

Et publication le :
15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Marché départemental T 2 2005 - lot 2 « Valorisation des déchets verts »
Avenant n°3**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'acte d'engagement du marché départemental T2 2005 - lot 2 « Valorisation des déchets verts » n'indique pas le montant financier par année en fonction de l'évolution estimative des tonnages. Afin de préciser le montant annuel du coût des prestations à partir des tonnages estimatifs annuels figurant dans l'article 2 du CCTP pour les années 2008, 2009 et 2010, il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du CCTP.

Vu le projet d'avenant n°3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

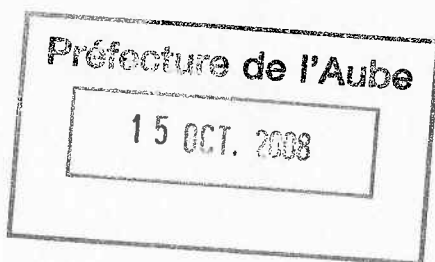
Vote

Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte l'avenant n°3 au marché départemental T2 2005 – lot n°2 « Valorisation des déchets verts »

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 au marché avec la société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Marché départemental T 2 2005 - lot 3 « Tri des journaux/revues/magazines
et des cartons plats et ondulés »
Avenant n°5**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'acte d'engagement du marché départemental T2 2005 - lot 3 « Tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés » ne précise pas les montants financiers des dépenses et des recettes qui aboutissent aux montants indiqués dans l'acte d'engagement. En effet, l'acte d'engagement indique uniquement les montants de prestations avec les recettes déduites. Il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement.

Vu le projet d'avenant n°5 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte l'avenant n°5 au marché départemental T2 2005 – lot n°3 « Tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés »

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 au marché avec la société ONYX EST.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

Désignation d'un représentant du SDEDA au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du CSDU de Saint Aubin

Madame la Présidente expose à l'assemblée, que conformément à la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et au Décret n°93-1410 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, Monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement des membres de la C.L.I.S du CSDU de Saint Aubin, leur mandat étant arrivé à expiration avec les élections des 9 et 16 mars 2008.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La commune de Saint Aubin, membre de la Communauté de Communes du Nogentais, qui est elle-même adhérente au SDEDA, Monsieur le Préfet propose qu'un membre du syndicat intègre cette commission à titre de représentant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de délibérer pour désigner un représentant qui aura pour vocation de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

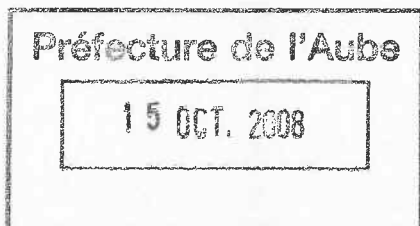
Vus les articles L 125-1 et R 125-5 à 125-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré par :

LE COMITE SYNDICAL,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

DESIGNE Monsieur Christian TRICHE comme représentant du SDEDA afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Saint Aubin.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

